

FO ne siègera pas lors du comité de suivi départemental de la réforme des rythmes scolaires du mardi 28 mai et appelle les collègues à se rassembler le 6 juin jour du CDEN à la préfecture de Toulouse dès 17h pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires

Alors que :

- 60 % des enseignants du premier degré étaient en grève nationalement le 12 février pour exiger l'abrogation du décret Peillon
- Seulement 18 % des communes appliqueront la réforme des rythmes à la rentrée 2013
- A Paris, plus de 1000 enseignants réunis le 22 mai avec le SNUDI-FO, le SNUipp, le SE-UNSA , la CGT et SUD... ont voté la grève le 6 juin, jour du CDEN, pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et du projet Delanoë

Considérant :

- que ce comité de suivi n'a pour objectif selon les propres termes du directeur Académique que de « *mettre en œuvre ensemble la réforme* » rejetée par l'immense majorité des collègues
- qu'il n'est pas dans le mandat de notre organisation syndicale de « *mettre en œuvre* » une réforme qui prévoit la mise des PE sous la tutelle des mairies à travers les Projets Educatifs Territoriaux et qui dégrade nos conditions de travail (travail tous les mercredis, pause du midi allongée, temps de présence augmenté...)

Le Snudi FO décide :

- de ne pas siéger au comité départemental de suivi de la réforme
- de proposer aux autres organisations syndicales de ne plus siéger à ce comité conformément à la proposition formulée par le Snudi FO lors de l'intersyndicale du 23 mai
- de continuer d'exiger lors des instances réglementaires (CTSD, CDEN) l'abrogation du décret
- d'appeler les collègues à se rassembler le 6 juin, jour du CDEN spécial réforme des rythmes, dès 17H à la préfecture à Toulouse pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires

